

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT AUTORISATION  
AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES RELATIFS A L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 24 JUIN 2022,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'UCA ;

**PRESENTATION DU PROJET :**

Cette délibération a pour objectif d'approuver les marchés supérieurs à 400 000€ HT, signés préalablement par le président, pour le dossier suivant :

**Fourniture d'énergie électrique active et fourniture de gaz naturel, l'acheminement, le mécanisme de capacité, le coût de stockage ainsi que la responsabilité d'équilibre et de modulation, et les services associés pour différents points de livraison de l'Université Clermont Auvergne**

- Lot n°1 – Electricité CU : 2 sites
- Lot n°2 – Electricité CARD : 35 sites
- Lot n°3 – Gaz naturel : 25 sites

Il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire sans minimum ni maximum d'une durée de 4 ans à partir de sa notification. Les marchés subséquents seront faits au fur et à mesure des besoins.

La procédure est un appel d'offres ouvert.

Estimation totale de cet accord-cadre : 20 000 000€ HT

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

D'autoriser le président à signer les marchés relatifs à l'achat d'électricité et de gaz naturel pour la période 2022-2026.

**Le Président,**

Membres en exercice : 41

Votes : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION  
2022-06-24-11

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :